



Stratégies de prévention du plagiat à l'ère de l'intelligence artificielle : Défis, enjeux et perspectives académiques

Strategies for preventing plagiarism in the age of artificial intelligence: challenges, issues, and academic perspectives

Souad DJOUDI ¹

Université de Batna 2 | Algérie
s.djoudi@univ-batna2.dz

Hala LOUCIF

Université de Batna 2 | Algérie
h.loucif@univ-batna2.dz

Alia BOUDRAA

Université de Batna 2 | Algérie
a.boudraa@univ-batna2.dz

Résumé : L'intégration fulgurante de l'intelligence artificielle (IA) générative dans les sphères éducatives offre des opportunités d'exploration de l'information sans précédent, mais bouleverse simultanément les fondements de l'intégrité académique. Cet article examine les méfaits émergents liés à l'usage non encadré de l'IA, notamment la génération de textes sans traçabilité, la reformulation automatisée (le « blanchiment » de texte) et la facilitation de la passivité intellectuelle chez les étudiants. À partir de l'hypothèse selon laquelle une approche purement répressive est insuffisante, cette recherche propose une stratégie multidimensionnelle. Nous démontrons que la combinaison d'une formation éthique approfondie, d'une refonte des politiques institutionnelles, de l'instauration de modèles de citation spécifiques à l'IA, et de l'utilisation pédagogique (et non strictement punitive) des logiciels de détection, permet de transformer ces technologies en outils d'apprentissage responsables. L'objectif est de réconcilier le monde académique avec l'innovation, en passant d'une posture de méfiance à une dynamique de co-construction éthique.

Mots-clés : Plagiat, intelligence artificielle, intégrité, perspectives académiques, éthique numérique.

Abstract: The rapid integration of generative artificial intelligence (AI) into the educational sphere offers unprecedented opportunities for information exploration, while simultaneously disrupting the very foundations of academic integrity. This article examines the emerging risks associated with the unregulated use of AI, notably the generation of untraceable texts, automated paraphrasing (often referred to as "text laundering"), and the promotion of intellectual passivity among students. Operating on the premise that a strictly punitive approach is insufficient, this research proposes a multidimensional strategy. We demonstrate that combining comprehensive ethical training, an overhaul of institutional policies, the introduction of AI-specific citation standards, and the pedagogical—rather than purely disciplinary—use of detection software can transform these technologies into responsible learning tools. Ultimately, the goal is to reconcile the academic world with technological innovation, shifting from a stance of systemic mistrust to a dynamic of ethical co-construction.

Keywords: Plagiarism, Artificial Intelligence, Integrity, Academic perspectives, digital ethics.

¹ Auteur correspondant : SOUAD DJOUDI | s.djoudi@univ-batna2.dz



Aujourd'hui, à l'ère de l'intelligence artificielle (IA) générative, de nombreuses et diverses opportunités nous sont offertes quant à l'extraordinaire exploration d'informations et le croisement de sources. En l'espace de quelques années, les grands modèles de langage sont passés du statut de curiosités technologiques à celui d'outils quotidiens pour les chercheurs, les enseignants et, bien entendu, les étudiants. Néanmoins, l'entrée fracassante de ces technologies dans nos salles de classe et nos amphithéâtres est un sujet que la communauté éducative doit aborder avec beaucoup de délicatesse. L'euphorie technologique ne doit pas occulter les risques conséquents de passivité intellectuelle et de nouvelles formes de plagiat.

De ce fait, une question centrale s'impose à notre époque : quels sont les méfaits réels et courants de l'IA sur la production intellectuelle, et quelles solutions viables pouvons-nous déployer pour contrôler et réduire ces risques de plagiat ?

Pour répondre à cette question de recherche, nous articulons notre réflexion autour de l'hypothèse suivante : l'usage non encadré de l'intelligence artificielle dans le contexte académique favoriserait intrinsèquement l'augmentation des pratiques de plagiat et l'atrophie de l'effort cognitif ; toutefois, une formation adéquate, couplée à une sensibilisation aux enjeux éthiques et à des outils technologiques de régulation, peut transformer l'IA en un partenaire d'apprentissage responsable. Loin d'être un inéluctable facteur de dérive, l'IA peut devenir un levier pédagogique si son intégration est pensée de manière critique.

Afin de ne pas circonscrire notre étude à une dimension strictement théorique, nous avons fait le choix méthodologique d'ancrer notre réflexion dans la réalité des pratiques de nos apprenants. Pour ce faire, nous avons mené une enquête de terrain auprès d'un échantillon ciblé de 20 étudiants inscrits en 2ème année de Licence au sein du Département de français de l'Université de Batna2. Nous avons soumis à ce groupe un questionnaire qualitatif et quantitatif composé d'une dizaine de questions, élaborées spécifiquement pour faire écho aux différents méfaits de l'IA identifiés dans la littérature académique. Dans les développements qui suivent, nous prendrons le soin d'intégrer et d'analyser, pour chaque postulat théorique abordé, une question tirée de ce sondage afin d'illustrer concrètement la perception et les usages réels de nos étudiants.

Pour mener à bien cette réflexion et embrasser l'ensemble de ces considérations, notre article se structurera autour de quatre axes majeurs. Dans un premier temps, nous identifierons les méfaits courants liés à l'IA (illusion de la création, « blanchiment » de texte et passivité intellectuelle), en les confrontant directement aux témoignages de nos apprenants. Dans un deuxième temps, nous démontrerons que la sensibilisation et la formation éthique constituent le premier pilier d'une prévention efficace. Ensuite, nous soulignerons l'urgence de repenser le cadre institutionnel par l'élaboration de chartes transparentes et de modèles de citation adaptés. Enfin, nous examinerons la place du « bouclier technologique », non pas comme un simple instrument de répression, mais comme un véritable outil d'accompagnement à vocation pédagogique.

1. Les méfaits courants et les dérives de l'IA dans l'écosystème académique

L'usage de l'intelligence artificielle soulève des dérives qui transcendent largement la notion classique et rassurante du simple "copier-coller". Jusqu'à récemment, la fraude

académique laissait des traces souvent évidentes : une rupture soudaine de style, l'emploi d'un vocabulaire inattendu, ou des phrases préexistantes que les moteurs de recherche traditionnels pouvaient identifier en une fraction de seconde. Avec l'avènement des modèles génératifs, ce paradigme de détection vole en éclats. La machine ne se contente plus de recracher de l'information brute ; elle synthétise, extrapole et imite avec une fluidité déconcertante le raisonnement analytique humain.

Ainsi, le plagiat, historiquement défini et sanctionné comme le vol manifeste de l'œuvre d'autrui, mute vers des formes hybrides beaucoup plus pernicieuses et subtiles. Aujourd'hui, il s'agit moins pour un étudiant de s'approprier les mots exacts d'un chercheur que de revendiquer la paternité d'une pensée générée algorithmiquement. Cette dérive est d'autant plus insidieuse qu'elle est souvent invisible à l'œil nu : le devoir rendu est techniquement inédit, sa syntaxe est irréprochable et il passera parfois à travers les mailles des détecteurs basiques. Pourtant, il demeure fondamentalement vide de tout effort cognitif ou d'appropriation personnelle. Ce glissement redoutable bouleverse le contrat de confiance tacite qui lie l'enseignant à l'apprenant, nous obligeant, en tant que communauté éducative, à redéfinir en profondeur ce que signifie réellement "être l'auteur" d'une réflexion à l'aube du XXI^e siècle.

1.1. L'illusion de la création et la génération sans référence

Le premier écueil, et sans doute le plus frappant, est la capacité de ces modèles à générer des textes structurés, argumentés et cohérents sans fournir la moindre référence. L'intelligence artificielle, par son fonctionnement probabiliste, produit des réponses en prédisant les mots les plus plausibles, brouillant ainsi la traçabilité des idées. Ce phénomène donne l'illusion d'un travail original alors qu'il s'appuie implicitement sur des connaissances préexistantes extraites de bases de données massives. Comme le soulignent Roy et Lepage (2023), « avec l'avènement de l'intelligence artificielle, le plagiat a pris une forme nouvelle. Des systèmes automatisés peuvent désormais générer du contenu à la place de véritables auteurs, mettant en question la notion même de plagiat » (p. 2).

Pour illustrer concrètement cette dérive théorisée, nous nous appuyons sur la Question n°2 de notre sondage, posée à nos étudiants de 2^eme année de Licence : « Lors de la rédaction de vos devoirs, vous arrive-t-il d'utiliser des idées ou des paragraphes entiers générés par ChatGPT sans chercher à en vérifier les sources primaires ni à les citer dans votre bibliographie ? » Les résultats sont édifiants : 15 étudiants sur notre échantillon de 20 (soit 75 %) ont répondu "Oui, très souvent" ou "Parfois". Les entretiens post-questionnaire ont révélé que la majorité des étudiants perçoivent l'IA comme une entité détentrice d'un savoir "général" qui, selon eux, s'affranchirait des règles classiques de citation.

Cette réalité de terrain confirme que l'absence endémique de citation inhérente à l'IA fragilise la rigueur scientifique et déshabitude l'étudiant à la recherche documentaire.

1.2. Le « blanchiment » de texte par la reformulation automatisée

Ensuite, l'IA facilite extraordinairement la reformulation de textes existants, érigeant en système une pratique que l'on pourrait fort à propos qualifier de « blanchiment sémantique ». À l'instar du blanchiment d'argent qui vise à masquer l'origine illicite de fonds, cette technique consiste à effacer méticuleusement la paternité originelle d'une idée pour la faire passer pour sienne.

Concrètement, certains utilisateurs ne se contentent plus de générer un texte ex nihilo : ils se servent de modèles de langage pour réécrire de fond en comble un contenu préalablement repéré (articles scientifiques, billets de blog, travaux d'anciens élèves) afin d'échapper aux logiciels de détection de plagiat traditionnels. Par le biais de requêtes spécifiques (telles que "reformule ce texte dans un style universitaire" ou "adopte un ton plus soutenu") ou par des traductions successives en boucle fermée (par exemple, du français à l'anglais, puis de nouveau au français), l'algorithme opère un véritable ravalement de façade. En modifiant la syntaxe, en restructurant l'ordre des arguments et en remplaçant systématiquement des mots par leurs synonymes, la forme change de façon radicale et devient indétectable pour un algorithme classique de comparaison de chaînes de caractères.

Cependant, le noyau sémantique du texte, son architecture argumentative ainsi que le concept novateur développé par l'auteur initial demeurent rigoureusement préservés. L'apprenant s'approprie ainsi l'aboutissement d'une recherche complexe, sans s'être confronté aux écueils méthodologiques ni avoir accompli le travail cognitif inhérent à sa mise en discours.

Pour vérifier si cette pratique est monnaie courante au sein de notre département, nous avons exploité la Question n°4 de notre enquête : « Avez-vous déjà soumis un texte existant (article, cours, mémoire) à une IA en lui demandant de le reformuler ou de changer son style, dans le but d'échapper à un logiciel anti-plagiat ? » Sur les 20 interrogés, 12 étudiants ont admis avoir eu recours à cette méthode de dissimulation. Pour eux, l'acte de "vol" disparaît dès lors que les mots ont été changés par la machine, ce qui souligne une profonde incompréhension de la notion de propriété intellectuelle.

À la lumière de ces résultats, il apparaît clairement qu'il y a ici une appropriation dissimulée du travail d'autrui qui pose un problème éthique majeur. En effet, contrairement à un simple oubli de guillemets ou à une erreur de norme bibliographique due à la maladresse d'un étudiant débutant, cette démarche est profondément préméditée. Elle relève d'une volonté calculée d'opacifier les sources, visant spécifiquement à tromper l'évaluateur et à fausser le principe même de l'évaluation académique.

1.3. La reproduction de contenus protégés

La reproduction de contenu protégé représente un autre enjeu, à la fois profondément moral et strictement juridique, qui vient complexifier la donne de manière inédite. Il est crucial de rappeler que les modèles de langage ne créent pas à partir du néant. Leur «intelligence» repose sur l'ingestion préalable de milliards de données textuelles. Lors de leur conception, ces algorithmes ont aspiré une quantité astronomique d'œuvres soumises au droit d'auteur (ouvrages de recherche, articles scientifiques, essais littéraires), et ce, la plupart du temps, sans la moindre consultation ni l'accord explicite de leurs concepteurs originaux.

Cette opacité, transformant l'IA en une gigantesque « boîte noire », crée un piège redoutable pour l'utilisateur. Le danger pour l'étudiant est ici particulièrement insidieux : en interrogeant une IA en toute bonne foi pour l'aider dans ses recherches, il peut obtenir en retour des passages extrêmement proches, voire des copier-coller partiels, d'œuvres originales. Persuadé que la machine a synthétisé et rédigé un texte inédit spécialement pour lui, l'apprenant l'intègre à son devoir sans même avoir conscience qu'il s'approprie le travail d'un véritable chercheur. Il commet ainsi, de fait, une infraction au droit de la propriété intellectuelle. C'est ce que l'on pourrait nommer un "plagiat par procuration" ou un plagiat involontaire, où la machine agit comme un intermédiaire trompeur.

Cette problématique juridique nous a conduits à poser la Question n°7 à notre échantillon : «Avez-vous conscience que l'IA se nourrit d'œuvres protégées par le droit d'auteur, et que copier ses réponses peut vous faire commettre un plagiat "involontaire" d'un véritable auteur?» Les statistiques révèlent un déficit informationnel majeur : 18 étudiants sur 20 (90 %) ignoraient totalement ce fonctionnement algorithmique. L'apprenant, pensant interagir avec un outil de création pure, intègre ainsi le travail d'autrui en toute naïveté.

Face à ce brouillage énonciatif où l'innovation technologique percute le droit d'auteur, les législateurs et les institutions tentent de réaffirmer les principes fondamentaux. En France, par exemple, le Sénat a jugé nécessaire d'intervenir face aux inquiétudes croissantes du monde universitaire, en rappelant fermement que « l'indication des sources est une obligation juridique, académique et éthique ». Le texte souligne que le non-respect de ce principe, même s'il est facilité par l'opacité d'une machine, constitue une fraude caractérisée (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2023, p. 5289). Ce décalage considérable entre la fulgurance des capacités de l'IA et les limites de notre cadre légal actuel met en lumière la nécessité d'un usage extrêmement vigilant. Il rappelle, en définitive, une vérité académique inébranlable : la responsabilité de la probité d'un texte incombe toujours à l'humain qui le signe, et non à l'algorithme qui l'a généré.

1.4. La passivité intellectuelle : Le mythe du "zéro effort"

Enfin, il est absolument impossible, et ce serait d'ailleurs une erreur pédagogique fondamentale, d'ignorer l'impact insidieux de l'IA sur la motivation de l'apprenant et sur la gestion de sa charge cognitive. Au-delà de l'infraction académique, nous touchons ici au cœur battant de l'éducation. Pour une part croissante d'étudiants, souvent pressés par des délais serrés, submergés par la quantité de travail ou tout simplement angoissés par le vertige de la page blanche, ces outils génératifs se sont transformés en des raccourcis extrêmement séduisants. Ils murmurent la promesse illusoire du "zéro effort", offrant la possibilité technique de produire des mémoires de fin d'étude, des essais complexes ou même des chapitres entiers de thèses en quelques clics, et ce, sans fournir le moindre effort d'analyse, de synthèse ou de problématisation.

Cependant, le danger n'est plus seulement d'ordre moral ou disciplinaire (la fraude institutionnelle) ; il devient profondément cognitif et intellectuel. L'acte d'écrire, dans un contexte universitaire, n'est jamais une simple retranscription d'idées déjà parfaitement claires. C'est au contraire le laboratoire intime où la pensée se forme, se heurte à ses propres contradictions, s'affine et se structure. En déléguant cette réflexion laborieuse à la machine, l'apprenant se prive d'un processus certes difficile, qui demande de la sueur et de l'abnégation, mais qui demeure absolument essentiel à sa construction intellectuelle.

C'est précisément dans l'effort de la formulation, dans l'hésitation entre deux concepts et dans l'articulation logique des arguments que l'esprit critique s'aiguise. Tout comme un muscle s'atrophie inexorablement s'il n'est pas sollicité, la pensée qui s'habitue à se reposer entièrement sur une prothèse algorithmique perd progressivement de sa vivacité et de son acuité.

Pour évaluer cet impact sur le développement cognitif de nos étudiants de licence et vérifier cette atrophie sur le terrain, nous avons analysé les réponses à la Question n°9 de notre questionnaire : « Avez-vous le sentiment que l'utilisation fréquente de l'IA diminue votre capacité personnelle à réfléchir, à structurer un plan ou à rédiger seul face à une feuille blanche ? » Une proportion inquiétante de 14 étudiants sur 20 a répondu par l'affirmative,

évoquant une forme de "paresse intellectuelle" qui s'installe progressivement et des difficultés croissantes lors des examens sur table, sans assistance numérique.

À la lumière de ces constats, il faut rappeler à nos étudiants une vérité fondamentale : le véritable produit d'un travail de recherche n'est pas le document PDF final que l'on soumet à son directeur de mémoire. Le véritable produit, c'est la transformation intellectuelle qui s'est opérée chez l'étudiant tout au long de cette rédaction. En utilisant l'IA comme un substitut à la réflexion plutôt que comme un assistant de recherche, nous courons le risque de transformer nos brillants esprits en de simples "éditeurs" passifs de textes prémâchés, incapables de défendre une pensée véritablement autonome.

2. La sensibilisation et la formation : Piliers de la prévention

Face à ces menaces polymorphes, la tentation première de nombreuses institutions a été celle de l'interdiction pure et simple. Pourtant, prohiber l'IA s'avère non seulement utopique, mais profondément contre-productif. C'est une bataille perdue d'avance, comparable à la volonté d'interdire la calculatrice lors de son apparition. Plutôt que de bâtir des murs illusoires, la véritable solution réside dans l'éducation et l'accompagnement humain.

2.1. Accompagner le corps enseignant face à ce changement de paradigme

Les enseignants se retrouvent aujourd'hui en première ligne, subissant de plein fouet ce choc technologique. Ils se sentent parfois démunis, voire illégitimes, face à des algorithmes que leurs étudiants semblent manier avec une dextérité désarmante. Il est donc impératif, avant même de pointer du doigt les apprenants, d'offrir aux professeurs un espace de formation continue déculpabilisant. L'objectif est de les aider à comprendre intimement les rouages, les biais systémiques et les implications éthiques de l'IA.

Ce n'est qu'à ce prix que l'enseignant pourra opérer une transition professionnelle cruciale : passer d'une posture épuisante de « policier de la triche » à celle, beaucoup plus noble, de « guide méthodologique ». En maîtrisant les faiblesses intrinsèques de ces outils (notamment les fameuses « hallucinations » par lesquelles l'IA invente des faits ou de fausses références bibliographiques avec un aplomb redoutable), les professeurs peuvent repenser leurs évaluations. Il s'agit désormais de concevoir des exercices qui valorisent l'esprit critique, la réflexion personnelle et le processus d'apprentissage, plutôt que de se focaliser uniquement sur un résultat brut final que la machine excelle à imiter.

2.2. Éduquer les étudiants à la littératie de l'IA

Les étudiants, quant à eux, ne doivent pas être perçus sous le seul prisme de la suspicion. Ils ne sont pas tous des tricheurs en puissance ; ils sont avant tout de futurs professionnels qui, demain, devront utiliser ces mêmes outils dans leur sphère de travail. La mission de l'université est de les former aux bonnes pratiques.

Cette « littératie de l'IA » passe par un apprentissage minutieux : comprendre l'importance des normes bibliographiques, mais surtout, savoir tracer une ligne de démarcation claire entre « s'inspirer d'une IA pour débloquer un plan ou faire un brainstorming » et « copier servilement la production d'une IA ». Comme le rappellent justement les travaux de Kumar et al. (2024, p. 1585), l'intégration de l'IA générative dans l'enseignement supérieur doit avoir pour objectif principal de « créer des utilisateurs informés et éthiques de cette technologie émergente ».

Ce besoin crucial de formation n'est pas qu'une simple vue de l'esprit ; il est fermement confirmé par la réalité de notre terrain. En effet, lors de notre enquête (Question n° 5), nous avons posé cette question directe à notre groupe de 2ème année : «Depuis l'apparition des IA génératives, avez-vous reçu de la part de vos enseignants ou de l'université une formation spécifique ou des directives méthodologiques claires sur la manière éthique de les utiliser?» Les réponses mettent en évidence une carence pédagogique significative : 17 étudiants sur 20 (soit 85 %) ont répondu par la négative, précisant qu'ils agissent souvent par tâtonnement ou selon leurs propres intuitions morales.

En inculquant cette rigueur intellectuelle à nos jeunes, nous leur permettons de développer une posture scientifique autonome, où la machine est reléguée à son juste rôle d'assistant, laissant l'humain fermement aux commandes de sa propre pensée.

2.3. Instaurer une culture commune de l'intégrité

Pour que cette formation soit efficace, elle ne peut se faire en vase clos. Tous les acteurs de la communauté universitaire (direction, corps professoral, corps étudiant) doivent pouvoir dialoguer ouvertement, sans tabou, sur les risques juridiques et la perte de valeur académique liés au plagiat. Une culture commune de l'intégrité ne se décrète pas à coup de sanctions; elle se bâtit sur la confiance. Lorsque l'étudiant comprend véritablement la valeur intrinsèque de ce qu'il est en train d'apprendre - lorsque le sens de l'effort lui est réexpliqué -, la tentation de sous-traiter sa réflexion à un algorithme en cas de stress ou de manque de temps diminue considérablement.

3. Le cadre institutionnel : Politiques et transparence

Cette sensibilisation humaine, aussi vitale et bienveillante soit-elle, risque de s'effondrer comme un château de cartes si elle ne s'appuie pas sur des fondations institutionnelles solides et actualisées. Les universités et les écoles ne peuvent plus se cacher derrière des règlements intérieurs obsolètes, rédigés à une époque où ChatGPT et les grands modèles de langage relevaient encore de la science-fiction.

Maintenir un tel flou institutionnel, c'est non seulement faire preuve d'un certain déni face à la révolution en cours, mais c'est surtout faire porter un poids psychologique écrasant sur les seules épaules du corps enseignant. Imaginez le désarroi d'un professeur qui se retrouve contraint de bricoler ses propres règles et de jouer au juge d'instruction face à une copie suspecte, sans aucun texte officiel clair sur lequel s'appuyer pour justifier son évaluation.

Du côté des étudiants, cette absence de cadre global génère une angoisse légitime et un sentiment de profonde injustice. Comment s'y retrouver lorsque l'utilisation de l'IA pour traduire un texte ou trouver un plan est encouragée comme une «astuce méthodologique moderne» par un professeur, mais sévèrement sanctionnée comme une «fraude impardonnable» par son collègue le lendemain ? Pour que le dialogue pédagogique fonctionne et que la confiance règne, l'institution doit assumer son rôle de boussole. Elle a le devoir de mettre à jour ses textes fondateurs pour protéger à la fois l'évaluateur et l'évalué, transformant ainsi les incertitudes individuelles en un véritable pacte académique collectif.

3.1. Élaboration de chartes et de codes de conduite explicites

Sur le plan institutionnel, la définition de codes de conduite clairs est devenue une urgence vitale. Contrairement aux idées reçues, la majorité des étudiants réclament cette clarté pour ne pas fauter par ignorance.

Ce profond désir d'encadrement ressort distinctement de la Question n°8 de notre sondage: «Seriez-vous favorable à la mise en place d'une charte claire et détaillée à l'université, qui préciserait exactement ce qui est autorisé et ce qui est interdit concernant l'utilisation de l'IA?» Sur les 20 étudiants de notre panel, 16 (soit 80 %) ont répondu "Oui, absolument". L'analyse qualitative des échanges révèle que ce besoin de cadre institutionnel est motivé par la peur d'être sanctionné de manière arbitraire.

Ils se posent, en effet, des questions extrêmement pragmatiques : ai-je le droit d'utiliser l'IA pour corriger mes fautes d'orthographe et améliorer mon style ? Puis-je l'interroger pour débroussailler une bibliographie? Les réponses à ces questions ne peuvent pas dépendre de la tolérance aléatoire de chaque professeur. Les procédures anti-plagiat doivent être courageusement réécrites pour intégrer de manière spécifique la «génération non autorisée de contenu assistée par ordinateur». Ces cadres normatifs permettent de dissiper l'épaisse zone grise qui angoisse étudiants et correcteurs, de fixer des limites compréhensibles par tous, et d'instaurer un climat de sécurité juridique indispensable à la sérénité des études.

3.2. Transparence et déclaration d'usage

L'un des leviers les plus puissants à reconsidérer est celui de la transparence. Puisque la prohibition est inefficace, faisons de la transparence une vertu académique. Les institutions devraient encourager, voire rendre obligatoire, une déclaration formelle d'utilisation de l'IA, par exemple sous forme d'annexe méthodologique jointe aux travaux universitaires.

Cette démarche déstigmatise l'outil. L'étudiant pourrait ainsi y expliquer honnêtement sa démarche : «J'ai utilisé l'outil X pour générer des mots-clés lors de ma recherche documentaire, et l'outil Y pour lisser la syntaxe de ma conclusion, mais l'analyse des données et la formulation de la problématique sont mon œuvre propre». Cette honnêteté intellectuelle réconcilie l'utilisation de la technologie avec l'exigence de probité.

3.3. Modèles de citation spécifiques

En parallèle de cette transparence déclarative, il est temps d'adapter nos systèmes de références formels. Les instances garantes des normes académiques (comme l'APA) l'ont bien compris en publiant récemment des directives permettant de citer un prompt (une requête) généré par une IA. Créer, diffuser et enseigner ces modèles de citation adaptés permet de légitimer la présence de l'outil, tout en maintenant un niveau d'exigence académique élevé. La recherche récente le confirme : face au vertige provoqué par ces technologies, les acteurs éducatifs ont cruellement besoin de cette guidance officielle pour prendre des décisions éclairées sur l'intégration de l'IA, l'analyse des cas d'inconduite et la valorisation de l'assistance technologique légitime (Moya et al., 2024, p. 2).

4. Le bouclier technologique : Logiciels et détection

Si la pédagogie, le dialogue ouvert et les chartes politiques agissent comme des mesures préventives fondamentales basées sur la confiance, la technologie demeure le garde-fou ultime. Elle agit comme le filet de sécurité indispensable pour valider l'intégrité des travaux et garantir, in fine, la valeur même des diplômes délivrés.

Il ne s'agit pas ici de basculer dans une logique de surveillance technologique déshumanisante, mais plutôt de protéger un principe fondamental d'équité académique. Pensez à l'étudiant qui a consacré des semaines de recherches acharnées, traversé des moments de doute et fourni un véritable effort intellectuel pour rédiger son mémoire. Quel serait son ressenti, et quelle serait sa motivation future, si son travail était évalué sur un strict pied d'égalité avec un texte lisse généré en quelques secondes par un camarade moins scrupuleux ?

Dans ce contexte, les outils technologiques de détection ne doivent pas être perçus uniquement comme des instruments de répression. Ils se font avant tout les garants du mérite et de la justice. Ils assurent aux étudiants honnêtes que leurs nuits de travail ne sont pas vaines, tout en garantissant aux futurs employeurs que la signature et le sceau de l'établissement universitaire conservent toute leur crédibilité et leur prestige dans le monde professionnel. La technologie vient ainsi au secours de l'humain pour certifier l'authenticité de son effort.

4.1. L'évolution des logiciels anti-plagiat

Les logiciels de détection de plagiat jouent aujourd'hui un rôle de rempart. Mais face à la sophistication de l'IA générative, ces outils ont dû opérer une mue technologique fulgurante. Le temps où il suffisait de comparer mot à mot un texte étudiant avec une gigantesque base de données littérale est révolu.

Désormais, pour combattre l'IA, les détecteurs utilisent eux-mêmes l'intelligence artificielle. Ils traquent des éléments invisibles à l'œil humain, comme la stylométrie, la perplexité (c'est-à-dire le caractère statistiquement prévisible du choix des mots) et la burstiness (la variation dans la longueur, le rythme et la complexité des phrases). En effet, l'IA a tendance à écrire de manière très lisse, comme un métronome impeccable mais plat. L'écriture humaine, à l'inverse, respire : elle est plus chaotique, elle alterne des phrases courtes et percutantes avec de longues digressions complexes. C'est ce « rythme cardiaque » de la plume humaine que les logiciels tentent aujourd'hui de mesurer.

4.2. Repérer les contournements et éviter les drames humains

Ces logiciels de nouvelle génération gagnent en acuité pour détecter les tentatives de contournement, notamment la reformulation automatisée (le blanchiment de texte). Lorsque des étudiants utilisent des outils pour masquer l'origine de leur texte en remplaçant chaque mot par un synonyme, les systèmes les plus performants parviennent à repérer l'empreinte sémantique sous-jacente.

Cependant, il faut aborder la question des réglages avec une immense prudence. La personnalisation des paramètres (ajuster les seuils de similarité selon le niveau des étudiants ou la nature du devoir) est un atout majeur, car elle permet d'éviter le cauchemar des « faux positifs ». Accuser à tort un étudiant d'avoir triché parce que le logiciel a mal interprété une citation légitime ou une formule mathématique courante est psychologiquement dévastateur. Cela brise la relation de confiance et entache durablement le parcours de l'apprenant. La machine propose une probabilité, mais c'est toujours à l'humain de rendre le jugement final.

4.3. Une surveillance continue à vocation pédagogique

Nous assistons indéniablement à une véritable course aux armements entre les IA qui génèrent des textes de plus en plus sophistiqués et celles qui tentent désespérément de les détecter. Cette surenchère technologique, qui exige une mise à jour constante de nos dispositifs de surveillance, est cependant épuisante pour la communauté éducative. Elle risque d'instaurer un climat de suspicion permanente, où l'enseignant se transforme malgré lui en traqueur de fraudes, et où l'étudiant, même foncièrement honnête, tremble face au verdict aveugle d'un algorithme. C'est pourquoi il est devenu vital, pour préserver la sérénité du lien pédagogique, de changer radicalement notre regard sur ces outils. Ils ne doivent plus être brandis uniquement comme des radars répressifs, sanctionnant froidement l'étudiant à la toute fin du processus d'évaluation.

Utilisés de manière réfléchie, transparente et proactive, ces logiciels peuvent au contraire se métamorphoser en de formidables alliés d'accompagnement pédagogique. Imaginons un instant le changement de paradigme : autoriser, voire encourager, un étudiant à soumettre lui-même son brouillon au logiciel anti-plagiat, bien avant la date fatidique du rendu final. Cette simple démarche de confiance change totalement la dynamique psychologique. L'étudiant n'est plus infantilisé ni perçu comme un fraudeur potentiel cherchant à déjouer le système ; il est responsabilisé en tant qu'apprenti chercheur, invité à éprouver sa propre rigueur intellectuelle.

Ce changement radical de paradigme a d'ailleurs été soumis à l'approbation directe de nos étudiants à travers la Question n° 10 : «Si l'université mettait à votre disposition un logiciel anti-plagiat que vous pourriez utiliser vous-même sur vos brouillons pour corriger vos erreurs de citation avant la note finale (et sans aucune sanction), l'utiliseriez-vous ?» Les résultats recueillis sont sans équivoque : 19 étudiants sur 20 (95 %) s'en saisiraient volontiers. Cette analyse démontre que l'étudiant ne rejette pas l'outil de contrôle en soi, mais bien son aspect purement punitif.

Dans ce cadre bienveillant, le détecteur perd son statut de juge implacable pour devenir un véritable miroir. Un miroir objectif qui ne punit pas, mais qui met en lumière les zones de fragilité du devoir : il permet à l'étudiant de visualiser concrètement ses oublis de guillemets, de comprendre pourquoi sa reformulation est encore trop calquée sur l'œuvre originale, et surtout, de s'approprier les normes de citation en corrigeant le tir par lui-même, à l'abri du jugement et de la sanction. En réintégrant le droit à l'erreur au cœur de l'apprentissage, la technologie cesse enfin d'être une épée de Damoclès anxiogène pour redevenir ce qu'elle aurait toujours dû être : une étape formatrice à part entière, qui aide la pensée à mûrir.

Conclusion

En définitive, notre immersion auprès des étudiants de l'Université de Batna a permis de transformer une inquiétude théorique en un constat tangible : la recrudescence du plagiat académique à l'ère de l'IA générative ne se résoudra pas par un simple durcissement de nos règlements disciplinaires. Face à des apprenants souvent désorientés par la fulgurance de ces outils, la riposte ne peut se satisfaire d'une solution unique ; elle exige une approche globale, nuancée et, par-dessus tout, profondément humaine.

Les résultats de notre enquête l'affirment de manière explicite : la prévention passe avant tout par la sensibilisation et le dialogue. Sortir de l'interdiction hypocrite exige de réapprendre à nos étudiants la valeur irremplaçable de l'effort cognitif, tout en formant nos enseignants à cette nouvelle littératie numérique. Cette main tendue pédagogique doit

impérativement s'appuyer sur un véritable courage institutionnel. L'université doit assumer son rôle de boussole en instaurant des chartes transparentes et de nouveaux modèles de citation qui légitiment et encadrent l'usage de l'IA. Enfin, si les logiciels de détection avancés constituent un filet de sécurité indispensable pour garantir l'équité, ils ne prendront tout leur sens que s'ils sont déployés avec bienveillance, comme des alliés formatifs plutôt que comme de simples radars répressifs.

Toutefois, en tant que chercheurs et pédagogues, nous nous devons de rester lucides. L'évolution exponentielle des modèles de langage et l'habileté croissante des étudiants en *prompt engineering* (l'art de formuler des requêtes) nous rappellent que la quête d'une détection algorithmique fiable à 100 % est un mythe qu'il faut définitivement abandonner. La technologie de génération aura toujours une longueur d'avance sur la technologie de contrôle.

C'est pourquoi notre véritable défi dépasse le cadre strictement technique : c'est un engagement moral et collectif qui s'impose à nous. L'enjeu de demain n'est plus de mener une guerre épuisante pour empêcher nos étudiants de s'aider des machines, mais bien de leur apprendre à penser plus loin, plus fort et plus justement qu'elles. Maintenir l'intégrité académique, c'est finalement sauvegarder l'essence même de l'éducation : réconcilier l'innovation technologique avec l'esprit critique, pour garantir que chaque apprenant demeure l'auteur fier et incontesté de sa propre pensée.

Références bibliographiques

- COTTON, DEBBY R. E., COTTON, PETER A., & SHIPWAY, JAMES R. (2023). Chatting and cheating: Ensuring academic integrity in the era of ChatGPT. *Innovations in Education and Teaching International*, 61(2), 228-239. <https://doi.org/10.1080/14703297.2023.2190148>
- KUMAR, RAHUL, EATON, SARAH ELAINE, MINDZAK, MICHAEL, & MORRISON, ROSWITA. (2024). Academic Integrity and Artificial Intelligence: An Overview. Dans *Second Handbook of Academic Integrity* (pp. 1583-1596). Springer.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (2023). Intelligence artificielle et plagiat - Question écrite n° 06445. *Journal Officiel du Sénat de la République Française* (07/09/2023, p. 5289).
- MOYA, BRENDA ANNE, EATON, SARAH ELAINE, PETHRICK, HELEN, HAYDEN, KATHERINE ANNE, BRENNAN, ROBERT, WIENS, JASON, & MCDERMOTT, BRENDA. (2024). Academic integrity and artificial intelligence in higher education contexts: A rapid scoping review. *Canadian Perspectives on Academic Integrity*, 7(3), 1-28.
- PERKINS, MIKE. (2023). Academic Integrity considerations of AI Large Language Models in the post-pandemic era: ChatGPT and beyond. *Journal of University Teaching and Learning Practice*, 20(2), Article 7. <https://doi.org/10.53761/1.20.02.07>
- ROY, NORMAND, & LEPAGE, ALEXANDRA. (2023). L'intelligence artificielle (IA) et le plagiat. *Formation et profession*, 31(1), 1-4. <https://doi.org/10.18162/fp.2023.a280>
- Université de Montréal. (2024). *Lignes directrices pour une utilisation appropriée de l'intelligence artificielle (IA) générative aux études supérieures*. Faculté des études supérieures et postdoctorales.